



## Refus d'attestation de départ de colocation

Par **fopassenfer**, le 16/06/2010 à 09:36

Bonjour,

Étant en colocation, j'ai quitté mon logement le 03/02/2010 (préavis envoyé le 03/11/2009 par recommandé avec accusé de réception), et l'agence Tagerim Rhone Alpes refuse toujours de me fournir l'attestation qui me permettra enfin d'arrêter mon assurance habitation (une autre assurance habitation est déjà en cours pour ce logement).

Le prétexte employé par l'agence est que tous les papiers ne sont pas finalisés avec le nouveau colocataire, cependant je n'en suis pas responsable, et si la loi prévoit bien que "Le locataire peut donner congé à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, en respectant un préavis de trois mois", je n'ai rien trouvé concernant le colocataire.

Je vous remercie de bien vouloir trancher la question, cela fait plusieurs mois maintenant que je n'occupe plus le logement, et je voulais savoir si c'est normal qu'on me pénalise alors que j'ai respecté mon préavis.

Merci d'avance,

Maxime BRUN

Par **fabienne034**, le 16/06/2010 à 09:52

BONJOUR,

vous louez non pas en colocation pour tout savoir sur la colocation

<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>

mais un logement à plusieurs dans ce cas tout le monde part ou tout le monde reste

pour tout savoir sur le logement d'habitation

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>